

1. Principe

En raison de la pandémie de coronavirus, des mesures importantes sont malheureusement nécessaires dans l'organisation des camps sportifs. Pour PluSport Suisse, la sécurité des participants et des moniteurs est la priorité. Comme le sport et l'activité physique sont très importants pour le corps et l'esprit, comme nous souhaitons permettre aux participants – du moins quelques-uns – de continuer à vivre des aventures sportives, nous essayons d'organiser quelques camps malgré toutes ces restrictions.

Le «Concept de protection pour le sport-handicap 5» sert de base et ce «Concept de protection pour les camps sportifs» le complète en ce qui concerne les camps sportifs PluSport. Ce concept séparé sert de guide pour l'organisation de camps en groupes de 15 personnes, jusqu'à nouvel avis ou jusqu'à la levée de ces restrictions strictes. Avec ces concepts de protection et ces mesures, PluSport souhaite protéger au mieux les moniteurs et les participants.

Pour ce faire, nous nous en tenons aux directives/recommandations du Conseil fédéral, de l'OFSP, de Swiss Olympic (Association faîtière du sport suisse) et de l'Office fédéral du sport.

En respectant les concepts de protection et les recommandations, nous réduisons au mieux le risque pour tous les participants. Malheureusement et malgré toutes les mesures de protection, nous ne pouvons pas exclure totalement le risque d'être infecté par le coronavirus lors d'un camp PluSport. Les participants et les moniteurs sont conscients que la participation au camp représente une possibilité d'infection élevée et qu'elle se fait à leurs propres risques. En cas d'infection au coronavirus, il est fort probable que tous les participants et moniteurs du groupe doivent se placer en quarantaine. La décision quant aux mesures de quarantaine revient aux autorités cantonales, par ex. au centre de traçage des contacts. Si besoin, les personnes concernées/à risque seront informées par ces autorités et recevront des instructions sur les mesures à prendre dans les cas individuels.

PluSport Suisse ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'une infection au coronavirus ou des mesures de quarantaine.

2. Principes et directives pour les camps sportifs

- Les établissements sportifs et de loisirs y c. les studios de fitness et les installations sportives sont ouverts
- Les sports individuels qui sont pratiqués à l'extérieur (tels que le ski, le ski de fond, le jogging, le cyclisme, etc.) ainsi que les **entraînements de groupes avec un maximum de 15 personnes (participants + moniteurs)** en plein air sont autorisés (sauf les sports de contact, à l'exception des personnes nées en 2001 et après). Le port du masque est obligatoire et les règles de distanciation doivent être respectées.
- Arrivée au camp sportif **sans symptômes**
- **Port du masque obligatoire** généralisé (sauf à l'extérieur, dans les lieux peu fréquentés avec suffisamment d'espace)
- **Maintenir la distance** (1,5 m)
- Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSP
- Rassemblements lors d'un événement (camps sportifs) : **15 personnes maximum à l'intérieur et à l'extérieur.**
- Restaurants (hors hôtels), bars (à l'intérieur) fermés
- **Réduction des contacts**
- Les règles pour les **domaines skiables** sont fixées au niveau cantonal
- **Listes de présence** obligatoires pour la traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)
- **Respect des concepts de protection** de la Fédération, du logement et des remontées mécaniques
- Prise en compte des **directives cantonales**

Pour obtenir les dernières informations, nous vous renvoyons aux sites Internet de l'OFSP, de l'OFSPPO, de Swiss Olympic et de la CDS ainsi qu'aux directives cantonales :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html>

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

<https://www.gdk-cds.ch/fr/prevention-et-promotion-de-la-sante/maladies-transmissibles/nouveau-coronavirus>

3. Examen préalable de PluSport et du responsable de camp avant décision

1. Organisation > disponibilité du responsable de camp, suffisamment de moniteurs disponibles
2. Hôtel/remontées mécaniques > utilisation possible > ajustement des différents concepts de protection
3. Hôtels > situation des chambres > chambres aussi petites que possible (chambres doubles)
4. Salle de restauration > repas en groupes fixes, maintenir autant de distance que possible avec les autres groupes > différentes salles à manger ou heures de repas décalées si possible
5. Programme parallèle/du soir > conserver les groupes > salles de séjour idéalement séparées
6. Participation > préparation/volonté de participer, être prêt à respecter l'obligation du port du masque et les règles de distanciation, la participation de «personnes à risque» (âge/antécédents médicaux) et de participants avec un important besoin d'encadrement doit être évaluée avec soin, le risque pour tous doit être maintenu aussi bas que possible
7. Equipe de moniteurs > risque pour les plus de 65 ans et évaluer avec soin la participation de personnes avec antécédents médicaux
8. Finances > dépenses supplémentaires pour une mise en œuvre adaptée
9. Matériel -> le moins possible de matériel et de moyens auxiliaires, si nécessaire respecter les règles d'hygiène
10. Tests Covid > vérifier à quel endroit des tests (rapides) Covid peuvent être réalisés si nécessaire

4. Taille des groupes – participants et moniteurs

Pour garantir la tenue du camp, les participants et moniteurs doivent former des groupes de 15 personnes.. La responsabilité principale revient au responsable de camp. Uniquement sur la base d'une vérification et d'une concertation avec PluSport, ainsi que d'un concept de protection approprié : plusieurs groupes sont possibles si ces groupes sont également identifiables de manière permanente et évidente en tant que groupes indépendants et que leurs membres ne s'approchent ni ne se mélangent pendant toute la durée, y compris les responsables. La responsabilité principale incombe au responsable de camp. Les moniteurs ont la possibilité de déposer une demande d'indemnisation correspondante auprès de PluSport Suisse en cas de perte de gain effective (preuve de la perte de gain effective, max. 10 jours à max. CHF 300.–/jour).

5. Règles/recommandations complémentaires pour les camps sportifs PluSport

La santé des participants et des moniteurs est la priorité absolue et est au centre des dispositions suivantes. Mais l'autodétermination des participants représente également un point important dont nous tenons compte autant que possible dans nos décisions.

- Si l'organisation du camp est validée, le camp suit les directives de la Confédération, du canton dans lequel le camp a lieu, du concept de protection PluSport Suisse 5, du concept de protection des camps sportifs ainsi que des concepts de protection de tous les autres partenaires (hébergement, remontées mécaniques, etc.)
- Participants et moniteurs doivent être répartis dans des groupes fixes de maximum 15 personnes.
- Ces groupes restent dans la même composition durant toute la durée du séjour à l'hôtel, lors des activités physiques et sportives, durant le programme parallèle et du soir, lors des repas et durant la nuit.
- Nous recommandons aussi l'obligation du port du masque et le maintien des distances au sein des groupes.
- Les différents groupes ne peuvent **pas se mélanger**.
- L'obligation du port du masque ainsi que toutes les mesures de protection et d'hygiène sont strictement respectées.
- Les contacts avec les autres groupes ou personnes externes ne sont pas totalement évitables, mais ils doivent être réduits au maximum, dans le strict respect du port du masque obligatoire et des distances minimales.
- Les engins sportifs ne sont pas échangés et l'hygiène doit être garantie.
- Les personnes de plus de 65 ans et/ou présentant des antécédents médicaux peuvent participer au camp de leur propre chef, pour autant que la responsabilité principale du camp donne son accord.
- PluSport Suisse ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'une infection au coronavirus ou des mesures de quarantaine.
- La participation au camp des participants et moniteurs se fait à leurs risques et périls.

6. Soupçon de cas ou infection avérée au coronavirus lors du camp

6a Avant le camp

Les personnes présentant les symptômes suivants – même légers – ne peuvent **pas se rendre au camp** :

- Symptômes de maladies respiratoires aiguës (mal de gorge, toux (généralement sèche), essoufflement, douleur à la poitrine)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

En cas de test négatif au coronavirus, la personne peut rejoindre le camp au plus tôt 24 heures après la disparition des symptômes.

Autres symptômes possibles du coronavirus

Outre les symptômes typiques du coronavirus mentionnés ci-dessus, l'OFSP liste également les symptômes suivants comme «signaux possibles» de la maladie :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, mal-être
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales)
- Eruptions cutanées

Dans pareils cas, le participant/moniteur doit consulter son médecin avant le camp et un test Covid-19 peut être nécessaire. Si le médecin se prononce en faveur d'une participation au camp, la décision finale doit être discutée avec PluSport et le responsable de camp.

6b Durant le camp

Isoler immédiatement du reste du groupe les personnes présentant des symptômes typiques, même légers, jusqu'à ce que le résultat du test Covid-19 soit disponible (généralement dans les 24 heures). Si l'isolement n'est pas possible ou en cas de symptômes graves, la personne doit être renvoyée chez elle sans attendre. Les personnes présentant des symptômes typiques, même légers, sont testées immédiatement (penser à se renseigner à l'avance auprès du point de contact responsable proche du site du camp).

Test Covid-19 négatif : en cas de symptômes légers, il est possible de rester au camp – après concertation avec les organisateurs des camps. La décision revient au responsable du camp.

Test Covid-19 positif : la personne doit être renvoyée chez elle au plus tard après la présentation du résultat positif du test. Les membres du groupe concerné rentrent chez eux. Les instructions de quarantaine sont données par le médecin cantonal ou l'autorité cantonale compétente du lieu de résidence.

PluSport doit être informée immédiatement dès la notification du résultat positif afin que la marche à suivre puisse être définie conjointement.

6c Après le camp

En cas de symptômes au cours des 10 jours suivant le voyage retour, le département camps sportifs de PluSport Suisse doit être immédiatement informé et un test Covid-19 doit être de suite effectué. En cas de grave mise en danger des membres du groupe, PluSport informe immédiatement toutes les personnes concernées.

Du côté des autorités, le médecin cantonal du lieu de résidence de la personne testée positive au Covid-19 donne instruction aux autorités cantonales des cantons de résidence des autres membres des groupes d'ordonner une quarantaine si nécessaire (attention, cela prend parfois du retard si les autorités cantonales sont surchargées !).

6d Quarantaine

En cas de test positif au Covid-19 dans un camp, il faut s'attendre à ce que tous les membres du groupe soient mis en quarantaine durant 10 jours. Nous partons clairement du principe que cette quarantaine se fera au lieu de résidence respectif des participants et des moniteurs, et non sur le lieu du camp. (Règlement de quarantaine et durée selon les instructions de l'autorité cantonale concernée)

6e Traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)

Tous les membres des groupes sont connus, pour une traçabilité des contacts étroits aussi parfaite que possible (suivi des contacts). Si des manquements ont été commis, ils doivent être consignés par écrit avec le lieu, la date et les personnes concernées. Cela garantit ainsi la traçabilité des contacts et aide si besoin à prononcer des quarantaines et à interrompre de manière efficace les chaînes de transmission.

7. Trajet, arrivée et départ sur/du site du camp

Pour tous les responsables de camp, il est recommandé de se renseigner sur le transport et de prendre des mesures si nécessaire.

- **Vérifiez la disponibilité de taxis pour personnes en situation de handicap, des navettes et des transports privés. Assurez-vous de leurs mesures de sécurité.**

Les participants des camps sportifs se déplacent souvent depuis leur institution et disposent d'une possibilité de transport individuel. Les chauffeurs sont souvent des proches/membres de la famille.

- **Utilisation des transports publics**, trajet avec masque de protection et généralement organisé par les participants du camp.

8. Responsabilité de la mise en œuvre

PluSport assume la responsabilité de l'information, de l'instruction des responsables principaux et soutient l'application des mesures.

Contact: Equipe Antenne romande, antenne@plusport.ch / 021 616 545 32 (pendant les heures de bureau)
Responsable Camps sportifs Romandie, Anne Mégroz Jobin, megroz@plusport.ch, 079 660 15 57,
ou Responsable Sport de masse, Susanne Dedral, dedial@plusport.ch / 079 519 39 31
(en dehors des heures de bureau)

Les personnes en charge du camp sportif sur place sont responsables de l'application correcte de ce plan de protection.

- Le responsable de camp et son équipe de moniteurs
- Les participants et leurs personnes d'accompagnement et familles

Nous recommandons à tous les moniteurs et participants de télécharger l'app Covid-19.

Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin vaut par analogie pour le genre féminin dans le présent document.